

La vie au «Château» des sans-abri de Villeurbanne

— Depuis un an et demi, une ancienne résidence pour personnes âgées transformée en un lieu de vie partagé, permet de loger 180 personnes sans domicile.



Villeurbanne (Rhône)
De notre correspondante régionale

Au milieu de la cour, les habitants ont exposé leurs dernières réalisations : des bancs, quelques poubelles, une table basse et un meuble à chaussures, entièrement fabriqués à partir de palettes en bois. « Cet atelier, c'était un bon moment : j'ai appris à bricoler un peu et je sais que ça va servir à tout le monde ! », raconte Fatouma, en prenant dans les bras sa petite fille de 4 mois. La

jeune femme, originaire d'Afrique centrale et arrivée en France il y a un an, fait partie des 180 habitants du lieu-dit « Le Château », à Villeurbanne (Rhône). Cet habitat partagé innove en permettant à plusieurs associations de mutualiser leurs moyens pour offrir un logement stable à des demandeurs d'asile, des femmes isolées et des jeunes issus de la protection de l'enfance, auparavant sans domicile.

Le projet a vu le jour il y a un an et demi, grâce à un appel à projets lancé par la ville et remporté par le bailleur Est métropole habitat, au printemps 2021. L'objectif ? Permettre à cette expérimentation de se déployer, pour une durée de cinq ans – de quoi lui offrir une certaine stabilité tout en évaluant sa viabilité –, dans une ancienne résidence pour personnes âgées, dont les travaux de remise aux normes étaient devenus trop coûteux.

« Le Château » a été investi par trois associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes en grande précarité : Forum réfugiés, Alynea et Acolea. Dix joueuses de l'équipe féminine de basket de Villeurbanne (Asvel

VBF) y proposent en outre une activité sportive solidaire. À la tête d'Alynea, Pascal Isoard-Thomas affirme avoir longtemps attendu un tel lieu : « Ici, on ne met pas à l'abri, on offre un chez-soi. »

Avec ses six bâtiments regroupant 139 logements indépendants, cette résidence inoccupée était une aubaine.

Avec ses six bâtiments regroupant 139 logements indépendants, des studios d'environ 30 m², cette résidence inoccupée était une aubaine. « Il y a une cuisine, une salle de bains, des toilettes, qui sont souvent communes dans les solutions d'hébergement habituelles, alors que le besoin d'intimité et d'apaisement est essentiel pour des personnes en reconstruction, au-delà de la pérennité », rappelle Faten Narmand, cheffe de service chez Forum réfugiés. Surtout quand un même lieu accueille des publics aux parcours aussi divers.

La cohabitation y est favorisée par une gouvernance partagée et des espaces communs. Elle ne doit

toutefois pas être imposée mais « proposée ». Fatouma se fait une joie de participer, par exemple, à la « session basket » organisée chaque semaine par les filles de l'Asvel. Ces activités communes sont des moments d'ouverture et de sociabilisation, « mais aussi l'occasion de redevenir acteur de sa vie, ce qui est important quand on subit, depuis des années, la moindre démarche », précise Moussa Amirat, chargé de vie collective. Le professionnel imagine des ateliers, comme celui dédié au mobilier en bois, « où chacun peut exprimer ses envies pour améliorer la vie quotidienne ». Les interactions avec le reste du quartier, elles, demeurent fragiles, malgré l'installation sur site d'un restaurant et des événements ouverts au voisinage.

Dans la métropole, où plus de 5 000 ménages sont en attente d'un logement selon le dernier rapport de la Fondation Abbé-Pierre, la directrice d'Est métropole habitat, Céline Reynaud, rappelle l'importance « d'évaluer et de capitaliser l'expérience d'un tel projet » pour qu'il essaime, sur le territoire ou ailleurs en France. **Eve Guyot**

essentiel

Mont-Blanc — L'alpiniste Christophe Profit condamné pour avoir volé des pieux
L'alpiniste de renom et guide de haute montagne Christophe Profit a été condamné ce lundi 5 juin par le tribunal correctionnel de Bonneville (Haute-Savoie) à une amende de 600 € pour vol après avoir enlevé, l'été dernier, des pieux sur la voie normale du Mont-Blanc. Le maire de Saint-Gervais avait porté plainte après cet acte médiatisé par son auteur, qui défend l'idée que les alpinistes doivent s'adapter à la montagne, quand d'autres pensent que la sécurité passe par ces équipements.

Défilé du 14-Juillet Les alliés de la France à l'honneur

L'édition 2023 du défilé du 14-Juillet aura pour thème les « forces morales » de la France afin de « rappeler notre attachement à la solidarité stratégique avec nos alliés », a expliqué lundi 5 juin à l'AFP le général Christophe Abad, gouverneur militaire de Paris. Sur les Champs-Élysées, un tableau mettra en avant 15 pays qui ont aidé la France au Sahel. Le défilé sera ouvert par les forces armées indiennes, en présence du premier ministre Narendra Modi. Plusieurs avions étrangers défilèrent, ainsi que des élèves de lycées militaires africains. Des canons Caesar et des blindés du type de ceux donnés à Kiev incarneront l'aide militaire française à l'Ukraine.

Police — Trois policiers de la Brav-M renvoyés en conseil de discipline
Lundi 5 juin, le préfet de police a renvoyé en conseil de discipline trois policiers de la Brav-M qui avaient humilié des jeunes interpellés à Paris, fin mars, et sanctionné quatre autres d'un avertissement. Dans son enquête, l'Inspection générale de la police nationale leur avait reproché des manquements au devoir d'exemplarité, à l'obligation de courtoisie à l'égard du public et au devoir de protection de la personne interpellée, ainsi qu'une atteinte au crédit de la police.

sur-la-croix.com

**Léon Gautier,
dernier héros
du commando Kieffer**

Alerte sur les fausses promesses des formations privées

— Alors que les lycéens reçoivent les réponses à leurs candidatures dans l'enseignement supérieur, deux conférences prestigieuses ont alerté le 2 juin sur les fausses promesses de certaines formations privées à but lucratif.

Attention aux diplômes en chocolat, octroyés en contrepartie de frais de scolarité souvent considérables. Alors que les élèves de terminale reçoivent leurs réponses sur Parcoursup et s'inscrivent dans les formations du supérieur, la Conférence des directeurs des écoles françaises de management (CDEFM) et la Conférence des grandes écoles (CGE) alertent sur certains mirages. « Nous constatons que certains bons élèves se laissent prendre par de fausses promesses », résume Laurent Champaney, président de la CGE. Dans le viseur, des écoles privées à but lucratif qui ont ouvert ces dernières années, hors de tout contrôle réel.

« Il en existe de toutes sortes dans des domaines divers, de l'informatique aux nouvelles technologies en passant par le management ou la gestion », liste-t-il.

Certaines de ces formations ne proposent en fait qu'un apprentissage très sommaire, délivré parfois uniquement en ligne, et des diplômes non reconnus. L'étudiant sera considéré comme simple bachelier.

Problème : certaines de ces formations ne proposent en fait qu'un apprentissage très sommaire, délivré parfois uniquement en ligne, et des diplômes non reconnus. L'étudiant sera considéré comme simple bachelier au regard de l'administration et des employeurs. Le problème est tel que la conférence des grandes écoles a été alertée par des élus : « Députés et sénateurs reçoivent des courriers de parents de leur circonscription, qui racontent

qu'après avoir, par exemple, financé un BTS à leur enfant, celui-ci ne trouve pas de travail et se rend compte qu'il n'a, en fait, pas de diplôme », illustre Laurent Champaney.

Pourtant, ces formations tiennent des stands dans les salons consacrés à l'orientation. Elles font florès en mettant en avant une formation menée par des professionnels qui garantissent un emploi ou la complexité de Parcoursup. « Pas besoin de passer par ce casse-tête, disent-elles en substance : Tu nous donnes un CV, et nous te donnons la réponse dans la journée », illustre Laurent Champaney.

Attention aussi à certaines formations, qui bien que proposées sur Parcoursup, ne sont pas adaptées aux bacheliers. Il s'agit de formations par alternance, sous tutelle du ministère du travail, qui délivrent des « reconnaissances » non diplômantes, par exemple l'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles ou Qualiopi. « Issues de la formation continue, elles ne

sont pas adaptées à des étudiants jeunes », alerte Laurent Champaney. Elles ne prévoient notamment pas d'accompagnement éducatif.

Les voix de la CGE et de la CDEFM s'ajoutent au concert de critiques déjà émises. En décembre 2022, la Direction générale de la répression des fraudes, saisie par le ministère de l'enseignement supérieur, avait constaté des tromperies et pratiques commerciales abusives dans 56 % des 80 écoles contrôlées. En février 2023, France Universités avait à son tour demandé à l'État de mieux protéger les titres de master et licence et demandé l'adoption d'un « code de déontologie ».

Depuis lors, un groupe de travail a été mis en place et doit aboutir, fin 2024, à l'ouverture d'une plateforme en ligne « afin de faire le clair sur le niveau de reconnaissance de chaque formation et sur ce à quoi il correspond », promet le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. **Emmanuelle Lucas**